

MAIRIE de CRIEL sur Mer

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 16 septembre 2022

Liste des délibérations prises

Ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

Numéro	Objet	Résultat du vote
2022-09.1.1	Création d'un Conseil des Sages	Adoptée à l'unanimité
2022-09.1.2	Adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du syndicat départemental d'énergie 76	Adoptée à l'unanimité
2022-09.1.3.1	Programme d'enfouissement de réseaux : rue du Petit Bois	Adoptée à l'unanimité
2022-09.1.3.2	Programme d'enfouissement de réseaux secteur de Mesnil-Val : rues du Tréport, André Dumaine, de la Mer, des Cytises et du Mont Huon	Adoptée à l'unanimité
2022-09.1.4	Transfert de la compétence « infrastructures de recharges pour les véhicules électriques » au syndicat départemental d'énergie 76	Adoptée à l'unanimité
2022-09.2.1	Tarifs 2023, camping du Mont Joli Bois	Adoptée à l'unanimité
2022-09.2.2	Tarifs 2022 exposants « Village de Noël »	Adoptée à l'unanimité
2022-09.2.3	Autorisation permanente, accordée au comptable public, d'exercer toutes poursuites nécessaires au recouvrement des produits locaux	Adoptée à l'unanimité
2022-09.3	Taxe d'aménagement : obligation de partage des produits issus de la taxe avec l'établissement public de coopération intercommunale (CCVS)	Adoptée à l'unanimité
2022-09.4	Aliénation de biens : ventes des parcelles communales AI101, AI103 et AI108	Adoptée à l'unanimité
2022-09.5	Attribution de l'indemnité forfaitaire de budget au comptable public	Adoptée à l'unanimité

A Criel sur Mer, le 22 septembre 2022.
Le Maire,
Alain Trouessin


